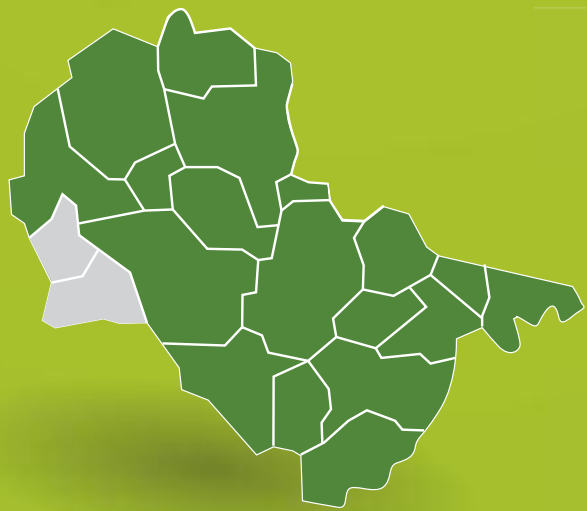




La Lentille

N°20

AOÛT 2017 - JOURNAL INTERCOMMUNAL

Retrouvez vos journaux intercommunaux sur www.ccpfp.fr

Edito

Le 13 juin dernier notre territoire a subi une tragédie terrible avec une nature qui s'est déchainée. Des inondations sur le plateau du Devès : qui aurait pu y croire ? Et pourtant cela s'est produit avec des dégâts énormes sur 19 communes sinistrées dont 11 sur Cayres Pradelles.

Cet évènement a déclenché un mouvement de solidarité sans précédent : de nombreuses collectivités, associations et entreprises sont venues dès le lendemain pour nous soutenir et nous aider à remettre nos villages en état et à les rendre accessibles et accueillants pour la période touristique estivale.

Ces évènements ne vont pas être sans incidence pour les communes sinistrées, car même si l'État, la Région et le Département apportent leur soutien, il leur restera une part des dépenses à financer. Repartir et être positif : chacun s'y emploie. Des investissements sont en cours :

- le projet de Poutès commence à voir le jour avec un début de travaux enfin effectifs ;
- les constructions de silo sur Costaros et Landos qui hélas auront beaucoup moins de lentilles et céréales à stocker cette année en raison des dégâts du sinistre ;
- les investissements de nos artisans et commerçants à hauteur de 1 300 000 € aidés dans le cadre de l'OCM ;
- les investissements dans les logements accompagnés par le programme « Habiter mieux ».

Nos agriculteurs nous ont montré tout leur dynamisme le 13 mai dernier lors de la fête de l'élevage à Saint-Jean-Lachalm. Nous avons d'ailleurs décidé de les accompagner avec les projets que vous pourrez découvrir en page suivante et qui sont pour nous une chance unique de faire du développement local en gardant la valeur ajoutée sur le pays.

Des projets tardent aussi à sortir : le village de vacances d'Alleyras, qui sera un autre point fort du tourisme tout comme l'est aujourd'hui le Lac Volcanique du Bouchet. La compétence est aujourd'hui officiellement à la Communauté de Communes : à nous de trouver le bon montage financier et de finaliser l'obtention des subventions qui ont été promises.

Trois autres dossiers ont pris un tournant décisif en ce mois de juillet :

- La couverture médicale du territoire : je voudrais tout d'abord saluer l'installation du docteur au Pont d'Alleyras qui est une chance pour le nord-ouest de notre territoire ; mais il faut travailler pour empêcher un désert médical sur le sud lié aux départs en retraite. Pour préparer l'avenir, nous avons organisé une première réunion au Bouchet-Saint-Nicolas le 13 juin dernier avec les intervenants médicaux. Hélas notre réunion a été bien perturbée et le travail amorcé se poursuivra à la rentrée.
- La mise en place d'une garde collective est aujourd'hui indispensable si nous voulons maintenir notre population et surtout accueillir de nouvelles familles. Au terme d'une année de débat et de discussion, nous avons décidé de l'implanter à Costaros.

- Nous allons choisir le bureau qui va accompagner l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. C'est un travail qui va nous occuper jusqu'à la fin du mandat et nous permettre de définir un projet de territoire ainsi que notre politique en matière d'urbanisme sur les prochaines années. Il est important que tous les habitants s'y intéressent : ce n'est pas un projet réservé aux élus, chaque acteur du territoire sera impacté par les choix qui seront faits.

Le 10 juillet, Monsieur le Préfet, sur avis de la CDCI a officiellement validé le départ des communes de Saint-Vénérand et de Saint-Christophe-d'Allier de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, les communes de Cayres-Pradelles ayant donné leur accord pour les accueillir : elles vont enfin pouvoir nous rejoindre au 1^{er} janvier 2018. L'attente a été longue et nous avons hâte de les retrouver à nos côtés.

En fusionnant avec Saint-Privat-d'Allier, la commune de Saint-Didier-d'Allier nous a quittés et a rejoint l'agglomération. De plus en plus de communes sont en train de se rapprocher de leurs voisins pour envisager des fusions, fusions qui deviennent obligatoires avec des dotations d'État réduites d'année en année... En trois ans la Communauté de Communes a perdu 90 000 € de dotations d'État.

La loi NOTRe a également prévu le transfert de la compétence Eau-Assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2020 au plus tard. Chez nous, la plupart des communes gère ce service à un coût modéré, bien inférieur aux syndicats voisins. Nous avons décidé de lancer une étude pour étudier la prise de compétence par la Communauté de Communes. Je me suis battu pour l'autonomie de notre territoire avant tout pour garder un prix modéré de l'eau qui est pour moi un atout important pour garder notre population. Je serai le défenseur d'une régie intercommunale qui me semble la meilleure alternative à la régie communale avec un service de proximité générateur d'emploi local et de disponibilité.

Nous allons devoir faire des choix demain pour les syndicats que nous avons créés pour travailler ensemble et qui aujourd'hui ont du mal à trouver leur place et leur rôle suite à la refonte du paysage intercommunal : je pense au Pays du Velay, au SMAT et à l'Office du tourisme du Haut-Allier.



*Solidaires
après les intempéries*

Depuis un peu plus de dix ans, nos déchets sont traités en Lozère. La société ALtrium nous a démarché pour les rejoindre avec d'autres structures altiligériennes et avec un prix plus bas que la Lozère. Doit-on rester fidèle à notre partenaire historique ou choisir exclusivement l'intérêt financier à court terme ? La Communauté de Communes doit s'adapter à un environnement qui évolue, nouer des partenariats avec ses voisins et fédérer toutes les forces vives. Elle doit aussi rester attentive au développement de son territoire et ne pas laisser des zones se désertifier : c'est l'orientation choisie.

Paul BRAUD,
Président de la Communauté de Communes

Les animatrices des Taps à Landos



LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAPS) ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE, NOUVEAU DÉCRET DÉROGATOIRE

Les Taps ont été introduits par la loi du 8 juillet 2013. Cette nouvelle organisation, articulée autour de l'intérêt de l'enfant, vise à bien répartir les heures de classes afin de permettre à l'enfant de mieux apprendre et favoriser sa réussite scolaire.

Consciente que des activités périscolaires de qualité ne pouvaient être portées individuellement par les municipalités, la Communauté de Communes a choisi d'assurer cette compétence de façon à harmoniser également le périscolaire sur l'ensemble de son territoire.

Les agents des communes affectés à cette mission ont été formés au BAFA et des intervenants externes ont été recrutés, apportant une réelle plus-value aux animations proposées. Sur l'année scolaire 2016/2017, les animateurs volontaires ont été formés à la pratique des percussions corporelles et ont pu intégrer le projet Soléo. Notre communauté est souvent citée en exemple pour cette organisation même s'il faut reconnaître que la complexité du dispositif peut parfois entraîner quelques manques ou insatisfactions que nous nous efforçons de corriger.

Afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité des animations, la Communauté de Communes a proposé aux écoles, dès mars, de réétudier les horaires des Taps. En fonction des écoles, les Taps se dérouleront soit en début ou en fin d'après-midi, soit sur une heure ou une heure trente, sur tous les jours de la semaine.

On ne peut que remercier le corps enseignant et les parents pour leur collaboration et se féliciter de la concertation qui a permis de faire aboutir au niveau des conseils d'écoles ces nouvelles organisations horaires qui, courant avril, ont été validées par l'inspection académique.

Dès mi-juin, les nombreuses incertitudes qui existent et l'absence de texte officiel pour un retour à la semaine à 4 jours, ont conduit la Communauté de Communes à se positionner pour le maintien de l'organisation des Taps. La Communauté de Communes a tenu compte :

- ▶ du service organisé sur le territoire et des emplois qui y sont liés ;
- ▶ des difficultés pour certaines familles de se réorganiser pour le mercredi ;
- ▶ de la consultation des services de l'académie qui disent ne pouvoir organiser, pour la rentrée, dans de bonnes conditions un retour éventuel à la semaine de quatre jours ;
- ▶ de l'avis du Conseil Départemental qui confirme son impossibilité à pouvoir réétudier l'ensemble des lignes de ramassage scolaire du département dans de si brefs délais.

Le décret n'est paru que le 28 juin au journal officiel : il ouvre la possibilité d'obtenir, sur dérogation, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par la loi de 2013. Certainement que de nouveaux textes ou directives vont éclaircir l'interprétation de ce décret dérogatoire et nous permettront de travailler plus sereinement, conscient qu'il était nécessaire d'avoir suffisamment de temps pour préparer l'avenir ; il s'agit de l'intérêt des enfants de notre territoire.

176095
123435
8

Les Taps en chiffres

- ▶ **44 intervenants** dont 22 animateurs communaux
- ▶ **14 agents communautaires**
- ▶ **2 intervenants extérieurs**
- ▶ **2 bénévoles**
- ▶ **285 enfants inscrits** soit un taux de participation de **89 %**.

Enfance - Jeunesse

LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE...

Le centre de loisirs du "Devès Enchanté" : un accueil ouvert les mercredis et lors de chaque période de vacances scolaires sauf Noël. Pour nous retrouver en 2017 :

- ▶ **Juillet** : Landos
- ▶ **Août** : Cayres
- ▶ **Les mercredis du 5/09/17 au 18/10/2017** : Cayres
- ▶ **Vacances d'automne** : Cayres
- ▶ **Les mercredis du 08/11/2017 au 20/12/2017** : Landos



En quelques mots, notre service s'attache à donner une dimension humaine à tout ce que nous faisons : nous sommes proches de vous avec un système d'inscriptions adapté à vos besoins, des projets encadrés dans des valeurs d'entraide, de vivre ensemble et de liberté.

Le pôle Ados s'est aussi installé dans cette dynamique avec des accueils quotidiens à Cayres de 16h45 à 17h45. À Landos, nous sommes présents pour les 11-17 ans chaque mercredi... Lors des vacances scolaires, nous accueillons les ados sur le lieu du centre de loisirs. Cela permet aux jeunes de prendre le bus pour accéder au service et rejoindre Hugo qui organise chaque jour en période de vacances scolaires (sauf août) des sorties adaptées et concertées avec les jeunes. Pour plus de renseignements : 06 47 53 37 67.

Toute l'équipe du pôle Enfance Jeunesse salue le travail de toutes les personnes qui gravitent autour du service pour le meilleur...

Vous pouvez aussi nous retrouver sur notre nouveau site internet : www.cccp.fr rubrique **Pôle Enfance Jeunesse**

Pour nous contacter : **Matthieu, direction du centre de loisirs**
pole-enfance-jeunesse@cccp.fr - 04 71 57 88 00 - 06 69 47 87 88

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance est un service qui s'adresse aux assistantes maternelles, aux gardes d'enfants à domicile, aux personnes intéressées par ces métiers, aux parents et futurs parents ainsi qu'aux enfants de moins de 6 ans.

À partir du 1^{er} juillet 2017, le relais est ouvert la moitié des vacances scolaires à l'exception des vacances de fin d'année, afin de répondre aux demandes des familles et des assistantes maternelles. Cette année, le relais fonctionne pour les vacances d'été tout le mois de juillet et pour les vacances de Toussaint, la dernière semaine d'octobre. Ainsi, les animations et permanences sont plus nombreuses. De manière plus régulière, des passerelles avec le centre de loisirs sont organisées pour faire découvrir ce service aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles.

Passerelle avec le CLSH à Landos pour la chasse aux œufs



N'hésitez pas à contacter l'animatrice du relais
Célia Dumonteil au 04 71 57 88 00 ou par mail : rpe@cccp.fr

Les projets petite enfance

UN NOUVEAU MODE DE GARDE PROPOSÉ AUX FAMILLES SUR LE TERRITOIRE

Suite à l'étude de besoins menée en 2016 par l'ACEPP, le conseil communautaire a décidé le 7 mars dernier à l'unanimité de la création d'une micro-crèche sur le territoire communautaire, sans en définir l'implantation géographique définitive.

Une micro crèche est une structure pouvant accueillir collectivement de manière ponctuelle ou régulière au maximum dix enfants, âgés de 2 mois et demi à six ans.

Après avoir envisagé prioritairement de réhabiliter des locaux existants, réhabilitations qui auraient été à la charge de la commune d'accueil, le conseil communautaire a décidé d'un investissement porté par la Communauté, compte tenu des charges importantes à supporter par les communes suite aux intempéries.

Lors de sa séance du 21 juillet, le conseil communautaire a voté la construction d'une micro crèche à Costaros.

L'ouverture de ce mode de garde collectif devrait être effective dès 2019, nous l'espérons.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Pour soutenir et accompagner les parents, la Communauté de Communes a voté la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P) qui fonctionnerait dans les locaux du relais. Un L.A.E.P, c'est un espace convivial où les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et gratuite. Pour les parents il s'agit d'un lieu où ils peuvent jouer avec leur enfant et échanger avec d'autres parents. Pour les enfants c'est un temps de socialisation et d'éveil.

Sur l'année 2018 et avant que le LAEP, dont l'ouverture est conditionnée par la CAF, ne fonctionne, des actions de soutien à la parentalité seront lancées. N'hésitez pas à suivre nos actualités sur le site internet pour en avoir le détail.

<http://www.cccp.fr/enfance-jeunesse/relais-petite-enfance/>

Toutes ces actions, en plus de l'encadrement d'une professionnelle, peuvent être animées par des bénévoles. Nous sommes à la recherche de personnes qui seraient intéressées qui voudront bien se manifester auprès de Célia...

Plus de renseignements auprès de **Célia DUMONTEIL au 04 71 57 88 00 ou par mail : rpe@cccp.fr**





AVEC LE MÉMO TRI, TRIER SES DÉCHETS C'EST SIMPLE

Trier vos déchets permet de leur donner une seconde vie. C'est un geste simple et efficace, à condition toutefois, d'en maîtriser les règles. Sans tri, pas de recyclage ! 50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières !

Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles. Le tri sélectif permet également de réduire les dépenses pour les collectivités.

Économiser les matières premières

Augmentation du nombre d'habitants, changement des modes de consommation, la société évolue et la production de déchets croît en conséquence. En réponse aux difficultés rencontrées par les collectivités chargées du traitement, le recyclage est apparu comme l'une des solutions au début des années 1990. Requalifiés comme des nouvelles matières premières, les emballages et le papier ne sont plus des déchets. Mais sans tri pas de recyclage ! Car lorsqu'ils sont mélangés aux autres déchets ménagers, la récupération des emballages et des papiers est impossible pour les collectivités. Ainsi, pour recycler, il faut trier. Point de départ de toute la chaîne, le tri à la maison est incontournable. En suivant des consignes de tri simples au quotidien, chacun se positionne comme un acteur de la protection de l'environnement.

Pour vous y accompagner, la Communauté de Communes vous offre un mémo tri ou guide du tri.

Emballages, piles, médicaments, pots de peinture, jouets et autres ? Un doute pour savoir où jeter quoi ? Avec le mémo tri, vous aurez la consigne exacte, la bonne couleur de bac : il suffit de déplacer la réglette en fonction du déchet, la couleur renvoie au lieu de dépôt du déchet. Des conseils vous sont également donnés pour réduire vos déchets.

LA DÉCHETTERIE EN TRAVAUX



La déchetterie de Landos date de 2005. Les volumes de déchets augmentant, il est maintenant devenu nécessaire de faire évoluer le site notamment au regard de la réglementation et pour faire face aux nouvelles exigences des collectes mises en place. La déchetterie possède actuellement sept quais équipés pour la collecte des plastiques, cartons, bois, déchets verts, encombrants, ferrailles, gravats. Sur la plateforme haute se trouvent des bennes spécifiques pour la collecte de plâtres, pneus déchets électriques (DEEE), déchets ménagers spécifiques (DMS), huiles, batteries, bouteilles de gaz, piles.

Les travaux qui débuteront en octobre 2017 permettront de sécuriser les quais avec la mise en place de gardes corps conformes, couvrir les caissons pour la collecte des huiles et solvants, créer un quai pour la collecte du mobilier, déplacer la benne à pneus, mettre en place une gestion des flux à l'entrée, améliorer la signalétique sur le site, remplacer les butées et bavettes de bennes dégradées, améliorer la circulation sur la plateforme haute remplacer les voiries dégradée. Pour optimiser l'intégration de la déchetterie, une haie de pyracanthas sera mise en place (barrière anti bruit et anti vent). Pendant toute la durée des travaux, la déchetterie restera ouverte au public.

VERS UNE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit l'augmentation du nombre de compétences obligatoires et facultatives des Communautés de communes. Parmi ces nouvelles compétences, la compétence Eau Potable et Assainissement qui reviendra obligatoirement à la Communauté de Communes en 2020.

Les élus communautaires ont décidé de conduire une étude pour définir les possibilités et modalités de cette prise de compétence pour les 15 communes du territoire qui aujourd'hui exploitent ce service elles-mêmes. Les communes membres du Syndicat "Les Eaux du Velay", à savoir Costaros, Cayres, Seneurols ne sont pas concernés par cette étude. Seront bien sûr analysées les conséquences financières, techniques et juridiques de la compétence Eau Potable Assainissement collectif et/ou non collectif.

Aujourd'hui, les communes gèrent leur service moyennant des tarifs très bas (inférieur à un euro le m³) ; un service organisé sur la commune permet beaucoup de réactivité : ce sont des agents qui vivent et travaillent sur nos communes. L'étude portée par le bureau Bert Consultants permettra de faire un état des lieux du fonctionnement des services, des travaux à envisager sur les réseaux et de simuler un fonctionnement à l'échelle de la Communauté de Communes : quels moyens seront nécessaires, quel tarif, quelle organisation... D'ici la fin de l'année 2017, certaines réponses seront apportées et permettront ainsi aux élus de décider sereinement du devenir de ces services.



ENCOURAGER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Le réchauffement climatique et les enjeux environnementaux actuels nous obligent à explorer de nouveaux horizons, comme la valorisation de l'énergie solaire et la diversification agricole. Les projets menés par la Communauté de Communes depuis le début d'année ont pour objectif de permettre aux exploitants agricoles, aux côtés de la collectivité, de gagner en autonomie voire en indépendance, tout en investissant pour l'avenir.

Projet collectif sur le photovoltaïque

Certaines sociétés photovoltaïques proposent actuellement de fournir aux exploitants agricoles un hangar « gratuitement ». Si cette proposition peut paraître séduisante de prime abord, il est préférable d'être prudent. En effet, il n'y a pas d'investissement pour l'agriculteur mais il y a peu de bénéfices.

Courant février 2017, la Communauté de Communes a réuni l'ensemble des agriculteurs du territoire et leur a proposé un projet collectif pour que les retombées de celui-ci reviennent sur le territoire. Installer des panneaux photovoltaïques nécessite de disposer d'une toiture adaptée, bien orientée, d'être en capacité de financer l'installation et de dégager de la rentabilité. Ces conditions sont rarement réunies pour faire aboutir un projet individuellement.

56 exploitants intéressés
85 propositions de toitures

Les avantages d'un projet collectif :

- ▶ Une **économie** sur les investissements
- ▶ Une **maintenance garantie**
- ▶ Une **anticipation** de la **taxe carbone**
- ▶ Une **dynamique de territoire**

« Se regrouper pour réussir »

La Communauté de Communes, les agriculteurs, les acteurs privés associés s'engagent pour constituer une société (SEM) ; la société va investir, louer les toits des agriculteurs et reversera les bénéfices à tous ses membres.

N'hésitez pas à contacter la chargée de mission :
Manon ENJARY au **04 71 57 88 00** ou par mail : **soleil.pv@cccp.fr**



UN EXEMPLE DE RÉNOVATION THERMIQUE

La maison d'habitation construite vers 1975 dans le cadre d'un lotissement présentait des caractéristiques lui permettant d'être éligible à la lutte contre la précarité énergétique. Les travaux envisagés devaient permettre d'atteindre, au minimum, un objectif de 25 % d'amélioration de la performance énergétique de l'habitation.

Le projet défini avec les propriétaires a constitué à isoler l'ensemble des murs, grâce à un complexe isolant de 15 centimètres d'épaisseur, fixé sur les façades extérieures ; des travaux d'isolation de la dalle, du plafond du garage ont également été réalisés. Le gain énergétique obtenu après réalisation des travaux a atteint 33,6 %.

Le montant des travaux engagés s'est chiffré à 22 822 € HT. Ce projet a mobilisé **52,3 % d'aides publiques** (ANAH, Programme "Habiter Mieux", Département et Communauté de Communes).

Désormais bien isolée et requalifiée au niveau de la performance énergétique, cette villa, semblable à beaucoup d'autres situées dans nos bourgs, dispose d'un confort thermique très satisfaisant et conforme aux attentes actuelles.

Rappelons que le programme "Habiter Mieux" concerne les propriétaires occupants, situés dans le périmètre de la Communauté de Communes. Il permet, sous conditions de ressources et d'atteinte d'objectif thermique (de 25 % d'amélioration par rapport à l'état initial), l'obtention d'aides publiques importantes. Ce programme s'achèvera fin 2017.

Alors n'hésitez pas à contacter SOLIHA Haute-Loire, opérateur désigné par la Communauté de Communes pour vous aider à monter un dossier. Des permanences sont organisées régulièrement près de chez vous (se renseigner en mairie). Vous pouvez également contacter la Communauté de Communes qui vous donnera les indications nécessaires.

Les prochaines permanences "Habiter Mieux" auront lieu les mardis de 9h30 à 10h30 à Costaros et de 14h à 15h30 à Landos aux dates ci-dessous :

Année 2017				
22 août	19 septembre	17 octobre	14 novembre	19 décembre

Contact : **SOLIHA HAUTE LOIRE - 77, rue Faubourg St Jean - 43000 Le Puy-en-Velay**
Tél. : **04 71 09 14 07** ou **04 71 09 80 12** (direct)
Mails : **contact.haute Loire@solihha.fr** ou direct : **a.paulet@solihha.fr**



Le 13 juin 2017...

Des intempéries d'une très rare violence se sont abattues sur le plateau. Quatre communes au cœur de la tempête livrent leur ressenti et illustrent ce qu'elles ont vécu.

Impossible de ne pas associer à ce souvenir la tragédie qui a touché le village de Bessarioux sur la commune du Brignon avec la disparition de Frédéric, très connu et apprécié sur le plateau.



Montagnac après l'orage

Arlempdes

J'ai réalisé un premier état des lieux le 14 juin au matin et ne m'attendais pas à trouver des dégâts aussi importants sur toute la commune. Tous les hameaux ont durement été touchés sauf le bourg qui a été épargné. Ce qui m'a le plus choqué ce jour-là, ce sont les dégâts dans les parcelles agricoles (ravinement, cultures entièrement détruites par la grêle, coulées de boue...). Avec de telles précipitations, 90 % des habitations et bâtiments agricoles ont subi des infiltrations d'eau. Ma première priorité a été de rétablir au plus vite l'eau potable et de permettre la circulation au moins provisoire sur les voies communales.

Sont intervenus très rapidement et je les remercie tous, les employés de la Communauté de Communes avec leur matériel, les employés communaux de Pradelles avec tracteur et remorque, les employés de Riotord avec du matériel et également les agents de Saint-Just-Malmont avec un camion.

« Je ne m'attendais pas à trouver des dégâts aussi importants »

Les entreprises Ferret de Costaros et Massebœuf de Jagonzac sont également arrivées très vite, l'une pour rétablir l'eau courante, l'autre pour remettre en état provisoire une partie de la voirie communale et les principaux chemins ruraux.

Le lendemain, la municipalité a été très touchée par la visite des services d'État et des élus.

Aujourd'hui, je chiffre la remise en état définitive à plus de 500 000 euros hors taxes, somme que la commune sera incapable de mobiliser sans une aide exceptionnelle des pouvoirs publics.

Gérard Testud, Maire d'Arlempdes



La route des Souils au Cros du Pouget



Lagunage du village des Souils

Landos

Le 13 Juin à Landos

La pluie, les torrents de boue, la grêle : la violence de cet orage dit tropical s'est abattue sur la commune. À Landos ce n'est pas une histoire mais des histoires, des vies chamboulées.

Un spectacle à la salle culturelle interrompu, les 135 participants dont 70 enfants évacués grâce aux services de secours. Des réunions, rassemblements surpris par cet événement. Et que dire de ces familles landosiennes apeurées, prises au piège dans leur propre maison.

Mercredi 14 juin, un réveil douloureux

Spectacle de désolation au cœur du bourg. Dévastée a été notre commune, tant dans ses voiries, infrastructures et ses habitants qui ont tout perdu, maisons, voitures, souvenirs de leurs vies... De nombreuses habitations inondées, des dizaines de voitures détruites, des tranchées au cœur du village, un gymnase détruit...

Jeudi 15 juin

Faire face, soutenir chacun, se serrer les coudes : même sans y être préparé, on s'organise ! La solidarité est venue de tous les coins de la Haute-Loire, de la France. Messages de soutien, visites d'élus, actions d'aides... Les agriculteurs se mobilisent et interviennent sur les voiries et chez les particuliers. Les habitants sont là pour donner un coup de pouce, chacun se met à disposition et participe autant que possible. Les équipes municipales altligériennes sont sur le feu de l'action, à l'initiative de l'Association des Maires de Haute-Loire et d'Olivier Cigolotti, sénateur, en lien étroit avec la Communauté de Communes.



Le four des Amis du Pont de La Castier partiellement détruit



Le gymnase inondé

« À Landos ce n'est pas une histoire mais des histoires, des vies chamboulées. »

Samedi 17 juin

À l'initiative conjointe de la mairie et du club de handball, une journée solidarité rassemble plus de 150 bénévoles venus de tout le département munis de pelles pioches brouettes qui œuvrent chez les particuliers, sur le terrain de foot, à la salle culturelle...

Dimanche 25 juin

Le collège en collaboration avec l'école de Landos organise une marche solidaire afin de collecter des fonds de soutien, reversés au secours populaire pour les personnes victimes de ces intempéries.



Un élan de solidarité pour la remise en état

Une équipe de jeunes des Gouspins encadrée par leurs éducateurs vient débayer des maisons, des garages, des cours...

La solidarité c'est aussi des entreprises du BTP, venues avec du gros matériel, du personnel, donner des heures d'intervention.



Particuliers, agriculteurs, pompiers : tous mobilisés !

Distribution d'eau de la Croix Rouge avec le soutien des conseillers municipaux et bénévoles



Un immense merci à toutes ces personnes, venues nous aider à relever la tête !

Remerciements que j'adresse chaleureusement et plus particulièrement à mes adjoints et aux services techniques et administratifs très dévoués à mes côtés.

Jean-Louis Reynaud, Maire de Landos



L'entrée du Chemin de Stevenson dévasté

Conférence de presse RCF et Éveil



La Croix rouge, le secours populaire, le secours catholique renforcent l'équipe des élus landosiens pour aller à la rencontre des habitants du bourg et des villages.

Vendredi 16 juin

Les journalistes TV, radio, presse écrite, réseaux sociaux relaient en boucle cet épisode dramatique. La diffusion continue propulse les actions solidaires. À l'initiative de la radio RCF et de l'Éveil de la Haute-Loire, une émission en direct de la mairie est diffusée le vendredi matin.

Solidarité

Costaros

Cet épisode orageux a surtout été marqué par sa violence et son intensité. Il faut ajouter à cette situation le fait qu'il a eu lieu surtout la nuit si bien qu'on avait perdu les repères que l'on a le jour. Les quelques lumières qui subsistaient ajoutaient à cette situation un côté irréel, comme dans un film fantastique.

Voir tomber, puis déferler partout autour de soi 300 litres d'eau par m² en si peu de temps, voir cette force générée par cette masse d'eau qui déroule sa puissance, se rendre compte qu'on ne peut rien faire pour l'arrêter, il s'agissait d'un cauchemar vivant... Et puis tout s'arrête, le jour vient, on a pris 2 heures de repos, on constate les dégâts et on réalise qu'on n'a pas rêvé...

Les secours ont beaucoup travaillé, c'est vrai, ils ne pouvaient pas être partout à la fois. Les élus n'ont pas eu le pouvoir d'arrêter la pluie et la grêle de tomber, ni le vent de souffler.

La solidarité des communes non sinistrées a été d'un grand réconfort, très appréciée, et surtout d'une grande efficacité grâce à l'apport de matériel de terrain.

Pierre Gibert, Maire de Costaros

**« Il s'agissait
d'un cauchemar
vivant »**



La place de Costaros après le torrent



Un fossé dévasté route d'Ussel



La décharge réapparue avec les intempéries



Opération de solidarité
des communes de l'est du département



Le bourg inondé

Le Bouchet-Saint-Nicolas

En réunion sur ma commune avec plusieurs élus du territoire, les professionnels de santé, l'ARS... pour le lancement du pôle santé, malgré la grêle et la pluie, rien ne présageait ce qui allait arriver !

**« C'est le
lendemain
que nous
avons pu
constater
l'ampleur
du sinistre »**

Dès le mercredi midi, le député Peter Vigier, le Conseiller départemental Michel Décolin et le président de la Communauté de Communes Paul Braud sont venus sur la commune du Bouchet-Saint-Nicolas nous apporter leur soutien moral et matériel puisque le jeudi, des équipes de Bains, Saint-Germain-Laprade et Blavozy venaient avec leur équipement prêter main forte dans la réparation des chemins afin d'accéder aux animaux dans les parcs.



Les chemins
ravins

Le téléphone se mit en retentir à plusieurs reprises m'avertissant que certains habitants du village commençaient à s'inonder, j'ai donc contacté l'équipe municipale et les employés pour venir en aide aux sinistrés. Alertée du déluge par un élu venant à la réunion, je décidais de m'absenter pour me rendre compte : plusieurs camions de pompiers sillonnaient le village, les habitants chassaient l'eau de leur rez-de-chaussée et surélevaient leur mobilier...

Jusqu'à très tard dans la nuit, chacun apportait son aide, démontage de murs de clôture pour dévier l'eau, tas de terre pour faire barrage, pompage, nettoyage ! Et c'est le lendemain que nous avons pu constater l'ampleur du sinistre avec grand découragement, des kilomètres de chemins ruraux emportés, les parcelles des agriculteurs complètement dévastées, auquel s'ajoute beaucoup de tristesse en apprenant le décès du jeune homme du Brignon et les dégâts considérables sur les communes avoisinantes.



Toutes les solutions sont bonnes pour dévier l'eau

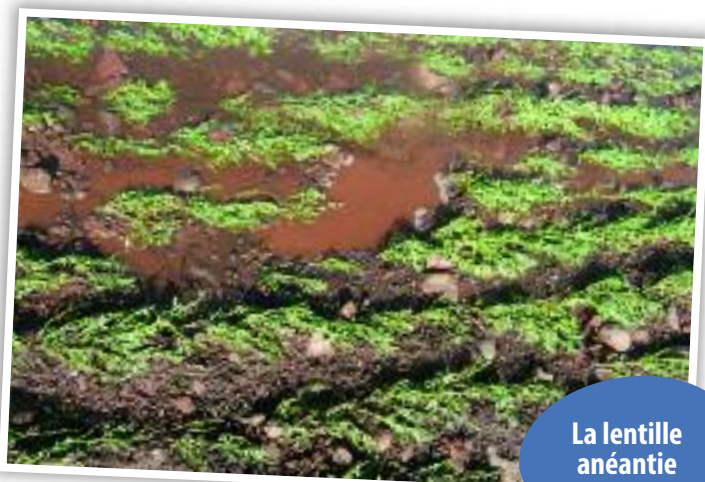
Les jours suivants, les agriculteurs du village aidés des employés des deux communes et entrepreneurs de Cayres, se mobilisaient pour transporter de la pouzzolane et rendre les chemins à peu près praticables.

Merci à toutes ces bonnes volontés et à tous les encouragements !

Josette Arnaud, Maire du Bouchet-Saint-Nicolas



Les équipes solidaires en action



La lentille
anéantie



Remise en état
au Lac du Bouchet

**Sans oublier les autres
communes sinistrées :
Alleyras, Barges, Cayres,
Lafarre, Saint-Arcons-
de Barges, Saint-Haon
et Vielprat.**



Route de Preyssac à Cayres

Economie et urbanisme



Cuisine remise à neuf

BILAN DE L'OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM)

L'OCM est arrivée à son terme le 7 janvier dernier (18 mois à partir du 7 juillet 2015).

L'État et la Communauté de Communes ont mobilisé une enveloppe de 207 622 € répartie équitablement. Et ce sont 160 903 € qui ont été alloués aux entreprises du territoire : 41 dossiers déposés dont 24 entreprises artisanales et 17 commerces, 35 dossiers ayant reçu un avis favorable en comité de pilotage.

À noter que, grâce à ce dispositif, le programme européen LEADER porté par le Pays du Velay a pu accompagner les porteurs de projets.

Cette opération a également permis de financer des actions de fonctionnement : l'embauche d'un animateur économique pendant un an, l'étude d'aménagement de la place du marché de Costaros, la réalisation d'un inventaire du bâti vacant à vocation économique et du foncier disponible, la création d'un annuaire des artisans et commerçants du territoire disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes, etc.



Aménagement de commerce

Par ailleurs, l'association des artisans et commerçants du Pays de Cayres-Pradelles a bénéficié d'une subvention pour une action de promotion de l'économie du territoire, à savoir la conception et la réalisation de sacs cabas aux couleurs du territoire.

Équipement en mobilier



EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS À COSTAROS

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de Communes a utilisé son droit de préemption sur l'ancienne scierie ; l'objectif était de poursuivre l'aménagement de la zone artisanale et commerciale à l'entrée nord de Costaros et d'accueillir de nouvelles activités sur le territoire.

En effet, depuis 2002, la Communauté de Communes investit sur ce site, notamment avec la construction de l'atelier relais pour les salaisons Méjean et l'installation toute récente du 8 à Huit avec le couple Fanti.

Cette acquisition permettra également de traiter plus facilement la requalification des abords de la future voie verte, projet véritablement structurant pour le territoire puisqu'il répond tout à la fois aux enjeux touristiques et économiques.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Pays du Velay prépare l'avenir de son territoire à l'horizon 2030 à travers son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le SCoT va permettre d'harmoniser les différentes politiques d'aménagement à l'échelle du Pays du Velay, tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

Il aura des conséquences notamment sur les documents d'urbanisme des collectivités, comme les PLU, les cartes communales ou le futur PLUi de la Communauté de Communes. Il indiquera par exemple les espaces dans lesquels seront implantés les équipements de services, de loisirs, commerciaux, etc. Il a donc une portée réelle sur la vie des habitants.

Le 12 juin dernier, le projet de SCoT a été arrêté par les membres du Comité du Syndicat mixte du Pays du Velay, qui ont également tiré le bilan de la concertation.

Une phase de consultation des Personnes Publiques Associées est désormais ouverte pendant 3 mois. À l'issue de cette consultation, le projet sera soumis à enquête publique.

Retrouvez l'ensemble du dossier d'arrêt de projet en suivant le lien ci-après : <http://www.paysvelay.fr/scot/arret/>

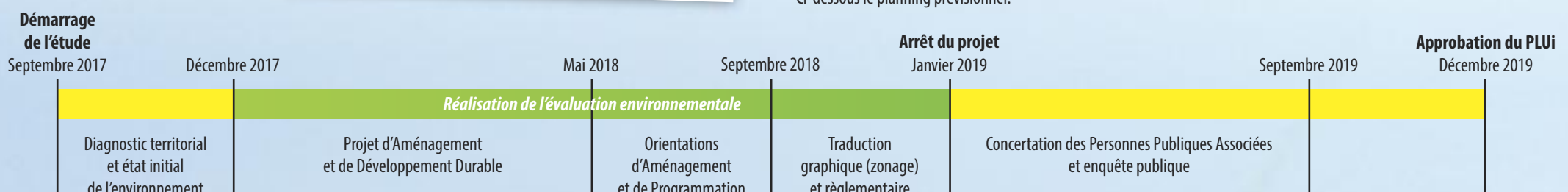
Un SCoT c'est :

- Un projet de territoire pour les 10 ou 20 prochaines années,
- Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie,
- Un projet politique, document de références pour les politiques publiques.

PLUI : LE POINT SUR LA PROCÉDURE

La Communauté de Communes se donne un peu moins de trois ans, soit jusqu'aux prochaines Municipales, pour mettre sur pied son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Elle est actuellement en pleine procédure pour choisir le bureau d'études qui l'accompagnera. Une réunion de lancement sera prochainement organisée avec les élus. Et des réunions, il y en aura des dizaines, tant le sujet, technique et complexe, nécessite concertation et pédagogie. Car il ne s'agit pas simplement de fabriquer une carte du territoire en y indiquant les terres agricoles, naturelles et constructibles, il s'agit de préparer un avenir harmonieux et dynamique pour ce territoire.

Ci-dessous le planning prévisionnel.



PROJET DE CULTURES À BUT ÉCOLOGIQUE

Pré-étude réalisée par Lucile DUVERGER, stagiaire à la Communauté de Communes

Le chanvre cultivé sur le territoire jusqu'à la seconde guerre mondiale est à nouveau d'actualité. Cette plante appartient à la même famille que le cannabis (les Cannabacées), ce qui en fait une culture très réglementée.

Si le chanvre est une bonne tête de rotation, le miscanthus est plus adapté pour lutter contre la pollution des eaux. Sa capacité couvrante permet de lutter contre l'érosion et ses profondes racines peuvent jouer le rôle de piège à nitrates. Une vingtaine d'agriculteurs sont aujourd'hui intéressés pour mettre en place ces cultures.

Débouchés du chanvre :

- ☺ Graine : alimentation animale/humaine, cosmétique
- ☺ Fibre : isolation, papeterie, paillage
- ☺ Poussière : compostage, méthanisation

Débouchés du miscanthus :

- ☺ Récolte en sec : litière d'animaux, combustion en vrac ou en balle
- ☺ Récolte en vert : débouchés à développer autour des biomatériaux et de la papeterie

Inconvénients de ces cultures :

- Hautes, voire très hautes pour le miscanthus
- Besoin d'une implantation de qualité
- Débouchés parfois fragiles

Avantages de ces cultures :

- + Peu, voire pas d'intrants et de traitements phytosanitaires
- + Peu d'entretien
- + Protection des sols (couverture intégrale)
- + Rotation de cultures dans le cas du chanvre



Retrouvez
le programme
de la saison
culturelle



QUELLES NOUVEAUTÉS EN 2017 DANS LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ?

➔ La commune de Ouides ouvre **un point lecture** en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Jean-Lachalm et la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire. Les habitants pourront, d'ici l'automne, emprunter au rez-de-chaussée de la mairie des documents parmi une sélection d'ouvrages disponibles. Le prêt est gratuit.
Pour plus d'infos, veuillez contacter la mairie au 04.71.57.31.75.

➔ La bibliothèque de Pradelles lance **une offre de livres numériques** qu'elle prête directement sur liseuse. Les lecteurs peuvent alors emprunter gratuitement les fameux "e-book" ; l'inscription à la bibliothèque est obligatoire. Le fonds numérique propose essentiellement des romans, mais aussi des nouvelles et du documentaire : *Le Garçon* de Marcus Malte (Prix Fémina 2016), *Histoires* de Marie-Hélène Lafon (lauréat du Goncourt de la nouvelle 2016), *Jamais deux sans toi* de Jojo Moyes (Prix des Lectrices 2015) ou encore *L'enfant du pont du diable* d'Alain Lebrun.



Vous avez peur de manipuler une liseuse ?

On vous rassure : la bibliothèque de Pradelles est là pour vous apprendre à utiliser l'outil et un guide vous aide.

Ouverture de la bibliothèque : les mercredis de 15 à 17h et les jeudis de 14 à 17h.

➔ **Les boîtes à livres se multiplient...** D'un côté, la nouveauté n'aura pas échappé aux Pradelains. Un étrange bloc orange est apparu à deux mètres de l'entrée de l'office



de tourisme, place de la halle à Pradelles. Une boîte à livres ! Le principe, tout le monde le connaît : chacun a le droit de prendre un ou plusieurs livres de la boîte et d'en déposer.



Même concept sur la commune de Vielprat : l'ancienne cabine téléphonique rattachée à la mairie est devenue un point « Libre service infos » proposant aussi bien des livres que des prospectus pour découvrir le territoire.

Enfin, cet été, vous aurez également le plaisir de bouquiner au bord du Lac du Bouchet puisqu'une malle « Lire à la plage » est à votre disposition à quelques pas du surveillant de baignade. **Profitez-en !**



Vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer en bibliothèque ?

Bénéficiez du portage de livres ! Le service culture de la Communauté de Communes lance l'action « Portage de livres à domicile » à destination des habitants du territoire qui sont dans l'incapacité de se déplacer en bibliothèque, que ce soit de manière permanente ou temporaire : âge élevé, maladie, handicap... Pour bénéficier de ce nouveau service, téléphonez au 04.71.57.88.00. Un agent en charge du portage de livres viendra à votre rencontre, l'occasion de définir ensemble vos attentes. L'inscription est gratuite et vous permet de bénéficier d'un prêt mensuel de 15 documents au maximum : romans, revues, documentaires... Essayez !

LE SERVICE CULTUREL OUVERT AUX JEUNES VOLONTAIRES

De mars à septembre 2017, le service culture de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles accueille Marion Terme en service civique. Les missions de Marion tournent essentiellement autour de l'accompagnement des bénévoles de bibliothèques et du développement de la lecture auprès des jeunes, en particulier des enfants inscrits au Centre de loisirs du Devès enchanté. Après ces 6 mois, la jeune femme entrera dans une école d'éducateurs de jeunes enfants.

Le bilan a été très positif que cela soit du côté du service civique qui a découvert un pan de la vie culturelle de son territoire et le fonctionnement d'une intercommunalité ; que du côté des agents de la

Communauté de Communes et des bénévoles qui ont grandement apprécié son travail et son enthousiasme. De ce fait, la Communauté de Communes est à la recherche d'un nouveau volontaire en service civique, détenteur du permis B et intéressé par le monde littéraire. Ses missions seront similaires à celles de Marion.

Offre détaillée sur www.cccp.fr, rubrique « La Communauté de Communes » > « Les offres d'emploi ».



ET SI JE DEVENAIS BÉNÉVOLE EN BIBLIOTHÈQUE ?

En quoi consiste le bénévolat en bibliothèque ? Comment trouver sa place dans une équipe ? Puis-je choisir d'être bénévole dans une autre bibliothèque que celle de ma commune ? Est-ce qu'il y a des compétences spécifiques à avoir ?

Nous répondons à toutes vos questions...

Tout d'abord, sachez que la Communauté de Communes compte 12 bibliothèques ; il y en a forcément une proche de chez vous ! Comme toute activité bénévole il y a quelques contraintes notamment être un minimum disponible, mais c'est aussi de beaux moments de partage et de découverte.

Le bénévolat en bibliothèque, c'est quoi ?

La plupart des personnes pensent que la mission du bénévole-bibliothécaire consiste à prêter des livres et ranger les rayons. Faux ! Il n'y a pas que le prêt et le retour de documents dans les tâches. Selon les qualifications de chacun, un bénévole peut :

- ➔ accueillir différents publics (accueil d'élèves sur les temps scolaires ou périscolaires, des enfants du Relais Petite Enfance, du Pôle Ados...) et animer ces rencontres (heure du conte, découverte de la bibliothèque...).
- ➔ participer aux échanges de documents avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) : réserver, emprunter et rendre des documents à la BDP via le bibliobus ou un système de "navette".
- ➔ acquérir des ouvrages (si la bibliothèque possède un budget).
- ➔ "cataloguer" les nouveaux documents c'est-à-dire les enregistrer sur le logiciel informatique des bibliothèques pour que ceux-ci apparaissent dans le catalogue en ligne.
- ➔ animer la bibliothèque pendant les heures d'ouverture : accueil d'auteur, exposition, café-lecture...
- ➔ s'occuper de la gestion courante : inscrire de nouveaux lecteurs, "équiper" les documents (les couvrir), etc.
- ➔ participer à des projets en réseau (une réunion inter-bibliothèques est proposée environ tous les 2 mois sur le réseau Cayres-Pradelles) : vente de livres intercommunale, rentrée littéraire...
- ➔ ponctuellement, procéder à l'inventaire et au désherbage du fonds.

Comment trouver sa place dans une équipe ?

Souvent on devient bénévole par connaissance. D'autres fois, c'est parce qu'on est nouvel habitant et que l'on souhaite participer à la vie du village. Le plus dur est de franchir la porte de la bibliothèque pour aller à la rencontre des actuels bénévoles. Si cette étape paraît insurmontable, vous pouvez vous faire accompagner par la médiatrice du livre, Anne-Laure Plantin (joignable au 04.71.57.88.00), qui prendra rendez-vous avec l'équipe et assistera à la rencontre. Petit à petit, vous découvrirez les bénévoles et les tâches, puis pourrez délimiter vos missions et vous former au logiciel informatique des bibliothèques.

Quelle bibliothèque est faite pour vous ?

Il est possible d'intégrer la bibliothèque de votre choix ! Vous pouvez la choisir en fonction de sa localisation, de la taille de son équipe, des horaires de permanence (ceux-ci peuvent être modifiés si toute l'équipe émet un avis favorable), de l'attrait pour le fonds documentaire proposé...

Quelles compétences posséder ?

Dans l'idéal, il faut savoir un minimum utiliser un ordinateur (allumer et éteindre, utilisation simple d'Internet) et être souriant. Si vous aimez bouquiner c'est encore mieux ! Mais il n'est absolument pas nécessaire d'être expert en littérature.

Pour toute autre question ou pour l'accompagnement d'un nouveau bénévole, contactez Anne-Laure Plantin au 04.71.57.88.00 ou à culture@cccp.fr

SOLÉO LE SPECTACLE ÉVÉNEMENT DE LA SAISON 2016-2017

Le festival de danse des Déboulés de Mai a une nouvelle fois investi Landos en mai dernier. Cette édition a présenté le spectacle de percussions corporelles « Soléo » qui en a surpris plus d'un, bien loin de l'image « classique » que l'on se fait de la danse. C'est une compagnie énergique qui a séduit l'ensemble des spectateurs, mêlant à la percussion de la musique et du rire. Et, comme l'année précédente, des écoliers et collégiens du plateau sont montés sur scène afin de retranscrire le travail chorégraphique accompli pendant plusieurs mois aux côtés des enseignantes -Pauline Rey pour Costaros, Cindy Martin pour Cayres et Valérie Berthéas pour le collège de Landos, ainsi que de la dumiste Véronique Jacques- et des danseurs Sophie Boucher et Grégory Dubois.

Au-delà des représentations des 19 et 20 mai, l'artiste Sophie Boucher a sensibilisé de nombreux habitants à la percussion corporelle : les élèves de Pradelles et Séneujols sur le temps périscolaire ainsi que les animateurs des Taps, les associations de danse landossiniennes, mais aussi le « tout public » grâce à un atelier découverte. Des temps forts qui ont, à chaque fois, suscité beaucoup d'exaltation.





TRIATHLON DU LAC DU BOUCHET

La 33^e édition du triathlon du Lac du Bouchet a eu lieu les 8 et 9 juillet. La météo capricieuse n'a pas empêché les athlètes de donner du spectacle au public venu pour l'occasion. Plus de 300 coureurs se sont engagés sur les 3 formats du Triathlon. Tristan Nehemie s'est imposé sur le format L en 4h45min11s pour sa première participation tandis que Romaric Ladet a décroché le format M pour la seconde fois.

RANDONNÉE VTT

Les amateurs de VTT et de randonnée pédestre avaient rendez-vous à Rauret pour la 4^e édition de la randonnée « Découverte du Velay Volcanique ». Quatre parcours étaient proposés allant de 8 km à 52 km et ont ravis les participants venus en nombre malgré un temps incertain. Ils étaient accompagnés d'une vingtaine de randonneurs à pied emmenés par l'équipe de l'association Tourisme en Pays de Cayres-Pradelles. Pour rappel, cette randonnée a lieu chaque année pour le dimanche de la Pentecôte.

TRAJET semi nocturne

Les mercredis de juillet/août, un départ à 20h est proposé uniquement sur réservation afin de profiter de la fraîcheur du crépuscule.

VÉLORAIL

Le vélorail est ouvert tous les jours durant la période estivale. Différents trajets pour se balader sur l'ancienne voie ferrée.

Renseignements et réservations :
www.velorail43.com
ou 04 71 00 87 46



Lac VOLCANIQUE du BOUCHET

La Maison de Site a ouvert ses portes. Refuge perché sur le col de Très Regards, cet espace d'interprétation est libre d'accès. C'est l'entrée principale du cratère volcanique. L'office de tourisme y tient des permanences tous les jours pendant la saison estivale. La Maison de Site a été sélectionnée par le jury du Prix National de la Construction Bois, résultats à suivre donc...

Pour la 4^e année consécutive, la commune du Bouchet-Saint-Nicolas a obtenu le prestigieux label du Pavillon Bleu pour sa plage naturelle exceptionnelle et la qualité de l'eau « excellente ». La baignade est surveillée jusqu'au 27 août, tous les après-midis sauf le lundi de 13h à 18h. Un point lecture est proposé sur la plage : prêts ou échanges de journaux, magazines et livres !

De l'autre côté de la rive, une nouvelle aire de jeux ravira les petits et les grands. En particulier, la balançoire, concept novateur qui permet aux adultes de partager un bon moment avec leurs enfants.

Enfin, ne manquez pas le **Rendez-Vous Nature du 9 août prochain organisé par le Pays d'art et d'histoire du SMAT du Haut-Allier, au départ de la Maison de Site à 10h30** : randonnée de 3 Km accompagnée par un guide conférencier accompagnateur moyenne montagne (sortie gratuite).



NOUVEAUTÉS 2017

Le parc des légendes et des loisirs « Les 7 lieux » à Pradelles

Ouvert tous les jours en juillet et août de 10h30 à 19h
04 71 00 87 87 - 06 07 10 64 13

La visite ludique permettra au public de mieux connaître l'histoire des « bottes de 7 lieux » depuis le temps des diligences, en passant par les Postillons, le Petit Poucet, le Chat botté, la Belle au Bois Dormant... Côté sensations, le parc accrobranche au-dessus de l'eau devrait les garantir. L'occasion de partir à la recherche du trésor disparu où l'imaginaire se mêle au réel et à l'irréel entre chevaux et magie.



La Maison de Site

Locations de vélos et de rosalias à assistance électrique au Bouchet-Saint-Nicolas

Ouvert tous les jours - 04 71 00 83 94 - 06 21 31 25 32

Vous souhaitez découvrir la région, son patrimoine et son histoire ou encore son lac d'une façon originale, découvrez l'activité EasyRando avec VTC, VTT et rosalias à assistance électrique en location. Randonnez en toute liberté en couple, en famille ou entre amis.



Nouvelle aire de jeux

Communauté de Communes
des Pays de Cayres et Pradelles

Le Bourg • 43490 Costaros
Tél. 04 71 57 88 00 • Fax 04 71 57 88 01
contact@ccpcp.fr • www.ccpcp.fr

PAYS DE
**CAYRES
PRADELLES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Directeur de la publication : Paul Braud
Rédaction : Services et vice-présidents
Création, mise en page et impression : Chloé Abeillon - www.ebeez.fr
Photos : © Communauté de Communes des Pays de Cayres et Pradelles, Jardin de, DR
Tirage : 2600 exemplaires - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique